FOOD PLONGE MANGE

Fiche de données de sécurité
Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 20/07/2015 Date de révision : 15/01/2019 Version : 3.0

SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: FOOD PLONGE MANGE
Code du produit: 130524 / 130525

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Plonge manuelle écologique.

Usages non recommandés:
Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

GEH
Parc d'Activités des Cortots
12 rue des Cortots - 21121 Fontaine-lès-Dijon, France
Tél : 0810 026 826 - geh@geh.fr – www.geh.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence: 03 83 22 50 50 (Centre Antipoison de Nancy-Hôpital Central)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification du mélange.
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :
Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage.
Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Pictogrammes de danger (CLP):

Mention d'avertissement (CLP):
Attention
Mentions de danger (CLP):
H319. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP):
Ne pas avaler.
P102. Tenir hors de portée des enfants.
P305+P351+P338. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

2.3 Autres dangers.
En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.
Pas Applicable.

3.2 Mélanges.
Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règelement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Adelya, Terre d'Hygiène

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
CAS No: 68891-38-3 CE No: 500-234-8 Registration No: 01-2119488639-16-XXXX	Alcools C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium	1 - 10 %	Eye Dam. 1, H318 - Skin Irrit. 2, H315	Eye Irrit. 2, H319: 10 % ≤ C < 30 % Eye Dam. 1, H318: C ≥ 30 %
CAS No: 68439-46-3 CE No: 614-482-0 Registration No: 01-2119980051-45-XXXX	Alcools C9-11 éthoxylés	1 - 3 %	Acute Tox. 4, H302 - Eye Dam. 1, H318	-
N. CAS: 68603-42-9 N. CE: 263-163-9	etanol, 2,2'-iminobis-, N-coco alquil derivados	0 - 1 %	Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Skin Corr. 1B, H314	-

(*) *Le texte complet des phrases H est détaillé dans le section 16 de cette fiche de sécurité.*

Adelya, Terre d'Hygiène

SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des premiers secours.
Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire.

En cas d'inhalation.
Non applicable.

En cas de contact avec les yeux.
Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec la peau.
Non applicable.

En cas d'ingestion.
En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. **NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.
Aucun effet connu aigus et retardés d'une exposition au produit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.
En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1 Moyens d'extinction.
Moyens d'extinction recommandés.
Extincteur de type poudre ou CO_2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

Risques particuliers.
Aucun connu.

5.3 Conseils aux pompiers.
Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.
Équipement de protection anti-incendies.
En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.
Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.
Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.
Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté pour l'élimination selon les réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections.
Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.
Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'section 13.

Adelyn Terre d'Hygiène

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.
Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales:
Pour la protection personnelle se reporter à l'section 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.
Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.
Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.
Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.
Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.
Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments.
Conserver les containers entre 5 et 35º, dans un endroit sec et bien aéré.
Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette.
Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).
Temps maximum de stockage : 2 ans

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).
Plonge manuelle écologique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle.Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.
8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Concentration:	**100 %**
Utilisation(s):	**Plonge manuelle écologique.**
Protection respiratoire:	
Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
Protection des mains:	
PPE: Caractéristiques: Normes CEN: Maintenance: Observations:	Porter des gants en cas de contact prolongé.
Protection des yeux:	
Ne pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Éviter les éclaboussures.	
Protection de la peau:	
Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.
Aspect:Liquide
Couleur: Jaunâtre
Odeur:Mange
Seuil olfactif:P.D./P.A.
pH:7,5 (+/- 0,5) (100%)
Point de fusion:P.D./P.A.
Point d'ébullition: P.D./P.A.
Point d'inflammation: > 60 ºC
Taux d'évaporation: P.D./P.A.
Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.
Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.
Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.
Pression de vapeur: P.D./P.A.
Densité de la vapeur:P.D./P.A.
Densité relative:1,02 (+/-0,05) g/cm^3
Solubilité:P.D./P.A.
Liposolubilité: P.D./P.A.
Hydro solubilité: P.D./P.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.
Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.
Température de décomposition: P.D./P.A.
Viscosité: P.D./P.A.
Propriétés explosives: P.D./P.A.
Propriétés comburantes: P.D./P.A.
P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations.
Point d'écoulement: P.D./P.A.
Scintillation: P.D./P.A.
Viscosité cinématique: P.D./P.A.
P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.
Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.
Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.
Le produit ne présente possibilité de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter.
Eviter tout type de manipulation incorrecte

Adeya, Terre d'Hygiène

10.5 Matières incompatibles.
Le produit ne présente pas de matières incompatibles connues.

10.6 Produits de décomposition dangereux.
Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques.
Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.
Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.
a) toxicité aiguë;
Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;
Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;
Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;
Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;
Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.
Données non concluantes pour la classification.

Adelya, Terre d'Hygiène

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.
On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

12.2 Persistance et dégradabilité.
Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..
Les composants du produit sont conformes aux critères de biodégradabilité du règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.
On ne dispose pas d'information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

12.4 Mobilité dans le sol.
Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.
Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Autres effets néfastes.
Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.
Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.
14.1 Numéro ONU.
Transport non-dangereux.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies.
Description:
ADR: Transport non-dangereux.
IMDG: Transport non-dangereux.
OACI: Transport non-dangereux.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.
Transport non-dangereux.

14.4 Groupe d'emballage.
Transport non-dangereux.

14.5 Dangers pour l'environnement.
Transport non-dangereux.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.
Transport non-dangereux.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.
Transport non-dangereux.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.
Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.
Contient conformément au Règlement (EC) No 648/2004 relatif aux détergents:

agents de surface anioniques	5% - 15%
agents de surface non ioniques	< 5%
phosphonates	< 5%
parfums	

Agents conservateurs: BENZISOTHIAZOLINO NE; METHYLISOTHIAZOLI NONE
Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).
Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.
Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.
N'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Adeva, Terre d'Hygiène

Texte complet des phrases H apparaissant dans l'section 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Codes de classification:

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2

Raison de la révision :
Version 2.0. Adaptation au Règlement (UE) 2015/830 et au nouveau format de fiche de données de sécurité.

Il est recommandé d'utiliser le produit uniquement aux fins prévues.

Abréviations et acronymes utilisés:
CEN: Comité européen de normalisation.
PPE: Équipements de protection individuelle.

Principales références de la litterature et sources de données:
http://eur-lex.europa.eu/homepage.html
http://echa.europa.eu/
Règlement (UE) 2015/830.
Règlement (CE) No 1907/2006.
Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle.Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

Adelya Terre d'Hygiène